



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2026-18

Séance du 11 mars 2026 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-six, le mercredi onze mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le cinq mars, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 28

**Ayant pris part à la
délibération :** 30

Présents : Monsieur Sylvain CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Rémi ROUQUETTE, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Madame Christiane ENJALBERT, Madame Marie-Claude ROLLAND, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Monsieur Alain BOYER, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Eric THIELE, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Monsieur Bernard TROUILHET.

Excusée donnant procuration : Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Anna CALS donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE.

Excusés : Monsieur Claude ROQUES, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Nathalie FABRE, Madame Virginie BOU.

Secrétaire de Séance : Madame Véronique MARAVAL

**Objet de la délibération : Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du
Tarn : Désaffiliation de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet**

Monsieur le Président informe l'assemblée que, par un courrier en date du 13 février dernier, le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn (CDG 81) a informé la Communauté de Communes que la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet sollicitait sa désaffiliation à compter du 1^{er} janvier 2027.

Conformément aux textes en vigueur, cette demande de retrait à titre volontaire est soumise à une procédure de consultation des collectivités et établissements publics déjà affiliés.

La Communauté de Communes dispose d'un délai de deux mois à réception du courrier susvisé pour faire valoir, le cas échéant, son droit d'opposition sachant qu'à défaut de réponse dans le délai imparti, la Communauté de Commune sera réputée ne pas s'opposer à cette demande de retrait.

Il est précisé que si la demande de désaffiliation devait aboutir, elle serait susceptible d'entraîner des conséquences financières significatives pour le CDG 81, à savoir une perte annuelle de recettes d'un montant de 275 000 € représentant 11,5 % de la cotisation obligatoire et additionnelle perçue.

Au vu des conséquences qu'entraînerait la désaffiliation de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet tant en matière financière avec une probable augmentation de la cotisation obligatoire et additionnelle des collectivités et établissements publics affiliés qu'en matière d'organisation du CDG 81 pour continuer à assurer pleinement ses missions obligatoires et facultatives, il est proposé de s'opposer à cette demande de retrait à titre volontaire.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à la majorité (1 voix contre, 4 abstentions)**, décide de s'opposer à la désaffiliation de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

**Communauté
de Communes
Centre Tarn**

La Secrétaire de séance,

Véronique MARAVAL